



La LETTRE des Elus de l'opposition



Chères concitoyennes,

Chers concitoyens,



Voilà bien longtemps que vous n'avez pas reçu de nouvelles de notre part. Devant le silence de la municipalité, nous ne voulions pas vous écrire pour simplement parler des tensions au sein de la majorité ou du manque d'informations.

Mais alors que dans notre dernière Lettre nous vous faisons part des propos du maire en public : « **Tant que je serai maire, il est hors de question d'engager les travaux sur le lac, car trop coûteux** », voilà que différents projets majeurs, dont le lac, apparaissent.

C'est pourquoi nous reprenons la plume. Car la manière dont ces projets sont abordés nous préoccupe. De quoi s'agit-il ?

- Des écrits du maire dans la dernière feuille de Ste Foy au sujet du lac,
- De l'agrandissement de l'école,
- De la gestion de l'aménagement de la place du centre du village,
- Des projets de cession de terrain (derrière l'église) au profit des professionnels de santé.

Il ne s'agit pas là de contester l'intérêt des projets, mais de s'inquiéter de la manière dont ils sont traités en catimini et sans cahier des charges précis comme d'habitude... Des promesses sur des dossiers vides.

Comme toujours, dans cette Lettre, nous nous attachons à vous apporter des éléments factuels. Nous espérons qu'ils vous permettront d'apprécier la situation et vous inciteront à réagir si vous le souhaitez.

Dans ce numéro :

- **L'ambiance de travail au sein de la majorité**
- **L'école**
- **Le lac ; Analyse du mot du maire dans la dernière Feuille**
- **Rachat par la commune de la maison à vendre devant l'église ?**
- **Projet de cession de 2 000 m² aux professionnels de santé**

Bien cordialement,

Vos élus de l'opposition :

Guy Calestroupat - Nathalie Gonthiez

Jean-Paul Monteil – Philippe Sancerni

*Nous profitons de ce numéro
pour vous souhaiter une très
bonne année...*

Bonne lecture.

L'ambiance de travail au sein de la majorité

L'information est certes un peu ancienne, mais nous ne pouvons omettre de garder trace des conséquences du mauvais climat des relations au sein de la liste majoritaire qui a abouti au mois de mai dernier au retrait des mandats et responsabilités confiées à deux adjointes (la 1^{re} adjointe et l'adjointe aux affaires sociales).

Ces faits avaient été d'ailleurs largement commentés à l'époque par la presse locale.

L'école

Tout d'abord, pour information, quelques travaux de rénovation de la toiture de l'école ont eu lieu suite à des problèmes d'infiltration d'eau. Ces travaux étaient particulièrement délicats en raison de la présence d'amiante dans la toiture et semblent s'être déroulés dans les règles.



Une manière de procéder scandaleuse !

Il n'en va pas de même en ce qui concerne le dossier de l'agrandissement de l'école.

Nous tenons à vous informer sur le déroulement de ce dossier qui concerne un point majeur de la vie de notre village et qui a fait l'objet de prises de décisions autoritaires lors du conseil municipal du 9 janvier dernier.

Le 16 novembre, une commission travaux s'est réunie sur le sujet en comité réduit. Elle s'est limitée à une information très générale sur le projet. Les élus de la majorité ont présenté leur solution. Au cours de la réunion, nous avons appris que le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) avait été consulté. Son rapport (datant du mois de mai) ne nous a été communiqué que le 29 novembre après plusieurs réclamations.

Le CAUE est une association à mission de service qui assure diverses missions de conseils auprès des collectivités mais aussi des particuliers. Un travail lui a donc été commandé mais aucune analyse du rapport fourni n'a été effectuée en commission.

C'est seulement le 13 décembre que le conseil municipal a été informé du projet d'agrandissement, car il devait statuer sur le choix d'un architecte suite à la consultation effectuée pour la maîtrise d'œuvre.



Ce projet est un enjeu important pour la commune et l'avenir de son école. Il concerne directement la vie de nos enfants et représente un investissement de plus de 1 million d'euros.

C'est pourquoi nous avons demandé avec insistance qu'une réelle concertation se mette en place. Une nouvelle commission travaux s'est tenue le 27 décembre.

Comme en témoigne son compte rendu, il est précisé que le projet avait été discuté le 20 décembre avec les enseignants qui ont exprimé un certain nombre de demandes de modifications. Il y est noté par ailleurs que des points majeurs ont été abordés comme par exemple le choix du type de toiture.

Nous avons donc été surpris de voir inscrit à l'ordre du jour du conseil municipal du 9 janvier, soit à peine quinze jours plus tard, **le vote de l'adoption du projet par le conseil municipal** et des demandes de subventions auprès de l'Etat et du Département, alors que les points relevés par la commission n'avaient pas été traités.

Lors de ce conseil, malgré les engagements pris et le constat qu'aucun élément en provenance de l'architecte n'avait été fourni, **le maire et son 1^{er} adjoint ont empêché les débats et ont imposé de voter les demandes de subvention sur le projet initial sans aucune prise en compte des questions soulevées lors de la commission.** Une fois encore, parce que le travail est mal anticipé par rapport à la date limite de dépôt du dossier pour les demandes de subventions (le 15 janvier 2019), le maire préfère lancer le projet dans la précipitation. Le désir d'afficher, avant la fin de son mandat, tous les travaux réalisés passe avant la recherche de la qualité du bâtiment scolaire.

Dans ce contexte, nous avons refusé de participer à ce vote, suivis par deux autres membres du conseil municipal. **Nous tenons à écrire ici, afin d'éviter que notre positionnement ne soit déformé, que notre refus de vote concerne :**

- la manière scandaleuse dont ce dossier est traité,
- et nullement le projet, car nous sommes très favorables à un agrandissement de l'école.

Le lac - Analyse du mot du maire dans la dernière « Feuille »

Pour mémoire, lors de la campagne électorale de 2014 parlant de la sauvegarde du lac, le maire écrivait : « **La réalisation de ce projet doit être planifiée le plus rapidement possible. Dans 5 ans, il sera trop tard.** »



Un programme de travaux pour le lac qui ne s'appuie sur aucun dossier !

Cinq ans (ou presque) ont passé et voilà que dans la dernière « Feuille » il annonce un programme de travaux pour le lac. Tout ce qui est écrit dans cette « Feuille » n'a jamais été abordé, ni en Conseil Municipal, encore moins en commission.

Regardons de plus près ce qui est écrit :

- Tout d'abord le curage du lac : Curage partiel à l'entrée du lac, stockage dans les lagunes désaffectées, puis attente du séchage, suivi d'un épandage sur les terrains communaux et poursuite du curage.

Il n'y a pas si longtemps, ce programme était présenté comme beaucoup trop onéreux et le maire annonçait qu'il ne ferait rien pour le lac tant qu'il serait maire. Aujourd'hui, le problème d'argent n'existerait plus, le programme est encore plus ambitieux.

- Dans le même temps, réalisation d'un « **espace naturel sensible** » sur le site et dans son prolongement. De quoi s'agit-il, où va-t-on financièrement ?

Autre nouveauté, le lac devient régulateur de crue ! Il ne l'est pourtant pas plus que les champs aux alentours. Le maire relie ce point au PPRN (Prévention des risques Naturels).

Il écrit : « **PPRN que nous avons mis en place** ».

Les riverains, qui se sont battus pour que la municipalité les soutiennent dans la défense de leur dossier apprécieront.



Comment on s'attribue le travail des autres !

Le PPRN a été mis en place par la Préfecture, pas par la mairie.

- Il nous fait part de tous les acteurs qu'il aurait mobilisés avec le Président de la Communauté de Communes :
 - Le Préfet,
 - Le SBHG (Syndicat de Bassin de l'Hers – Girou),
 - Le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement).

La commune serait en attente d'une autorisation de l'Etat pour démarrer les travaux. Nous serions curieux de savoir sur la base de quel dossier... aucun projet n'est défini, construit, chiffré, ni même budgété. Du moins rien n'a été présenté en Conseil Municipal. Aucune maîtrise d'œuvre n'a été missionnée pour élaborer ce projet qui relève pourtant de la loi sur l'eau et nécessitera vraisemblablement une enquête publique.

Voilà plusieurs années que nous demandons au maire de débattre en Conseil Municipal des différentes solutions, avec une étude comparative en fonction des coûts et de la présenter à la population.



Ce n'est qu'après avoir défini un projet avec ses alternatives, validées par son conseil municipal, que les démarches vers des partenaires devraient être entreprises.

- Comment peut-il écrire : « **Nous attendons l'autorisation de la Direction Départementale des Territoires pour entamer les travaux de la 1re tranche** ».

A moins que l'unique but de cet éditorial soit de rejeter la responsabilité de la non gestion du problème sur les acteurs cités précédemment.



Faite nous part de votre avis !

Si l'avenir du lac de Ste Foy d'Aigrefeuille est pour vous important, nous avons besoin de votre support pour obliger le maire à mettre en place une concertation avec de vrais débats pour construire un vrai projet qui tiendra compte de l'argent du contribuable qui y sera investi.

Rachat par la commune de la maison à vendre devant l'église ?

Lors du conseil municipal du 30 novembre, en questions diverses, le maire a informé le conseil sur ce sujet (Rappelons qu'une question diverse ne peut faire l'objet d'un vote).



La maison sur la place du village, devant l'église, est en vente !



Si tout le monde s'accorde pour reconnaître qu'il faut être attentif au devenir de cette maison située en plein cœur du village, nous avons fermement demandé de pouvoir discuter et travailler sereinement sur l'utilisation qui pourrait en être faite. Ce n'est qu'après cette réflexion que le conseil municipal dûment renseigné pourra prendre position.

Projet de cession de 2 000 m² aux professionnels de santé



Cession de terrains au centre du village, sans aucune concertation du conseil municipal !

Ici encore une annonce du maire en question diverses à la fin du conseil municipal du 13 décembre :

Projet de cession de 2 000 m² de terrain (situé derrière l'église) aux professionnels de santé.

Impossible là encore d'avoir en séance plus d'informations concernant le projet des acheteurs potentiels ! Il est pourtant prévu de mandater un géomètre pour découper les 2 000 m², sans en connaître encore l'emplacement exact.

Même si tous les membres du conseil reconnaissent qu'un « bâtiment - centre médical » regroupant tous les professionnels de santé serait un plus pour la commune, l'information et l'analyse des propositions avant décision auraient dû être la plus large possible.

Les professionnels de santé, dont certains étaient présents à ce conseil, ont sûrement présenté au maire un projet détaillé. Mais le maire n'a pas jugé opportun de le présenter au conseil, une fois de plus, celui-ci n'étant décidément qu'une chambre d'enregistrement.

Quelle transparence ! Quel respect par le maire du conseil municipal !

La Mairie a-t-elle anticipé les probables besoins de travaux qui en découlent (cheminements, desserte par les réseaux, etc.) ? Ces travaux sont-ils budgétés ou seront-ils à la charge des professionnels de santé ?

Ce projet présente un réel intérêt. Les professionnels de santé mériteraient un accompagnement plus étroit de la mairie sur les plans juridique, administratif ainsi que pour le montage financier.



Vous avez la parole

Beaucoup de sujets majeurs sont actuellement abordés : le lac, l'agrandissement de l'école, l'aménagement et des constructions au cœur de notre village.

Si nous ne voulons pas que toutes les décisions ne se prennent qu'au niveau de 2 ou 3 personnes, votre intervention est la bienvenue sous la forme qui vous conviendra.

N'hésitez pas à venir constater par vous-même la façon dont les conseils municipaux se déroulent sous la présidence du maire.

N'hésitez pas à nous contacter si vous le souhaitez :

via notre site Web : www.stefoydynamique.fr

ou par mail à : contact@stefoydynamique.fr

